

POLICE 2000



POINT COMMUN

N° 6 > Octobre 2003

Feedback > Journée des Communes à Moudon

Police 2000 > Le point sur la nouvelle
police cantonale et ses zones pilotes

Intégration des étrangers > Activités des Communes



Voici bientôt trois années > que nous avons changé de siècle...

Une idée reçue (d'où?) m'a toujours fait sentir un changement de siècle comme un moment décisif, un tournant, une charnière à partir de laquelle rien n'est plus la même chose. Ne nous a-t-on pas, lorsque nous étions à l'école, donné cette impression: l'An Mil a été attendu et vécu dans la peur, dans la crainte d'un chambardement universel qui aurait amené la fin du monde. Notre histoire scolaire a partagé l'Histoire en tranches précises: les siècles. Après chacun d'eux, on a tourné une page, comme si le monde avait pris une direction différente durant la nuit d'un 31 décembre...

D'ailleurs, quand avons-nous réellement changé de siècle? Au 1er janvier 2000 ou au 1er janvier 2001? Tout le monde n'est pas d'accord à ce propos, et la question restera toujours ouverte. Elle n'a du reste pas grand intérêt. Les dates n'ont d'importance que pour nous retrouver dans la chronologie historique, pour nous situer. Le moment de départ est la date-clé du christianisme et revêt en cela une importance primordiale pour tous ses adeptes. Les musulmans ont d'autres points de repère, les juifs aussi, ainsi que bien d'autres religions ou croyances. A la fin du compte, la chronologie chrétienne a pris le pas sur toutes les autres et sert maintenant de référence mondiale.

L'an 2003 de l'évolution de la Terre et de tout ce qu'elle supporte n'a aucune réalité. Le vingt et unième siècle n'existe que dans nos têtes, dans nos esprits, et nous nous inscrivons nous-mêmes dans une suite dont nous ne maîtrisons ni le commencement, ni la fin.

Chaque commune, chaque ville ou village de notre planète a un secrétaire, un chancelier, un greffier, un administrateur, peut-être un écrivain public ou scribe villageois? Le nom qui le désigne n'a pas d'importance. Mais la fonction, elle, est bien réelle. Si nous ne représentons qu'un chaînon dans une suite qui n'a pas vraiment de commencement et dont la fin se perd dans des perspectives que nous ne pouvons imaginer, notre mission n'a rien de virtuel, elle existe bel et bien, et sa principale raison d'être est d'assurer quoi qu'il arrive la communication et la compréhension entre l'autorité et la population, entre les chefs et le reste du village. Un lien perpétuel, qui se rit des dates, des échéances et des siècles. Nous devons être la soudure qui tient le coup quelles que soient les circonstances. D'en haut ou d'en bas, chacun doit pouvoir compter sur notre efficacité. Tous au service de tous, ne voilà-t-il pas une belle et fière devise?

Oui bien sûr, mais, en plus, il y faut beaucoup de modestie, et ce n'est pas la partie la plus facile du contrat. Au début du XIXe, les mandats municipaux de ma Commune étaient signés «Secrétairerie de la Municipalité» avec un beau paraphe, mais pas de nom. C'est là peut-être que réside le secret de la réussite de notre profession: un beau paraphe, du panache, mais pas de nom. Qui fait le travail compte peut-être à nos yeux mais pas au regard du temps. En revanche, que le travail soit bien fait et chacun s'y retrouvera.

Voici trois années que nous avons changé de siècle...
Quelque chose a-t-il vraiment changé?
Je ne crois pas...



Edito > Jean-Marc Nicod
Président de l'AVSM

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28
- 29
- 30
- 31
- 32
- 33
- 34
- 35
- 36
- 37
- 38
- 39
- 40
- 41
- 42
- 43
- 44
- 45
- 46
- 47
- 48
- 49
- 50

Sommaire
N° 6 > Octobre 2003

Retour sur la Journée des
Communes vaudoises >
Rapport du président

Discours des Conseillers
d'Etat > J.-C. Mermoud et
P. Corminboeuf

Point Flash >
Comité de l'ACPMV

Point de Contact >
Commandant Eric Lehmann

Police 2000 > La sécurité
nous concerne tous!

Police 2000 > Zones pilotes
d'Echallens et de la Riviera

Intégration des étrangers
> Activités de différentes
communes

Point de Départ >
Formation des apprentis

Point Bibliographie
> Les Archives vaudoises

Mémento

Couverture:
Zone pilote de la Riviera.
Patrouille composée
d'un gendarme et d'un
policier municipal.

(Photo J.-M. Gallarotti)

Impressum

Administration et rédaction
Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 728 63 13 > Fax 021 728 63 47 > e-mail: ucv@ucv.vd.ch > www.ucv.ch
Impression et régie des annonces
Imprimerie Vaudoise S.A., Av. Ruchonnet 15, 1001 Lausanne > Tél 021 317 51 95 > Fax 021 311 61 05
Graphisme Agence Grand Large SA, Lausanne



Ah! Que les fêtes étaient > belles!

Le 6 septembre 1969 Moudon recevait pour la première fois l'Union des Communes Vaudoises pour sa 60^e assemblée générale des délégués, présidée par M. André Martin, conseiller national. 237 communes participaient à cette assemblée à la grande salle de l'Auberge de la Douane, suivie du traditionnel apéritif en fanfare, puis du banquet officiel. Déjà cette fois-ci la fête était très réussie comme l'a été la 94^e édition.

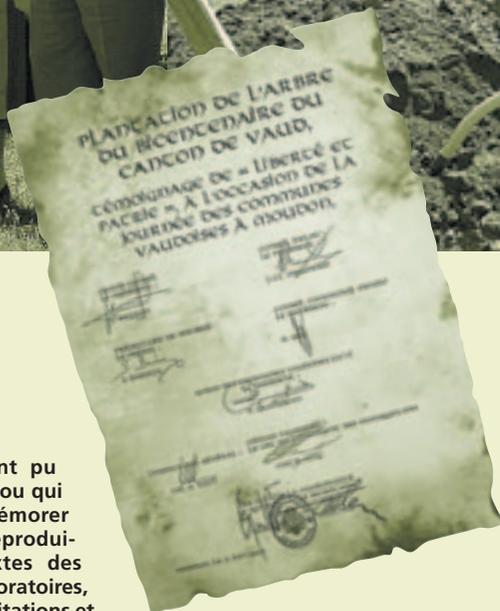
Près de 1'800 personnes ont eu le privilège d'assister à cette Journée des communes vaudoises ce 21 juin 2003 et en ont remporté un souvenir durable. Il faut dire que la réussite de cette importante manifestation est due à plusieurs facteurs:

- l'accueil réservé aux représentants des communes et aux invités
- l'organisation parfaite de la part des autorités, du personnel communal et de la population
- le repas savoureux servi sous une impressionnante cantine joliment décorée
- le temps splendide qui a permis de flâner très tard pour certains dans les différents estaminets

Pour ceux qui n'auraient pu participer à ces festivités ou qui souhaiteraient s'en remémorer les temps forts, nous reproduisons ci-dessous les textes des principales interventions oratoires, non sans réitérer nos félicitations et remerciements aux organisateurs.

L'année prochaine, changement de décor, la journée 2004 des communes vaudoises se déroulera le samedi 5 juin à Orbe. On se réjouit déjà!

La veille de l'assemblée des délégués, soit le vendredi 20 juin, a eu lieu la plantation de l'arbre du bicentenaire du Canton de Vaud, en présence du président de l'UCV, M. Pierre Grandjean et de différentes personnalités du Canton de Vaud et de Moudon. Un parchemin (photo ci-dessus) a été enfoui à cette occasion. Moins d'un mois plus tard, nous avons appris que des vandales se sont attaqués au couteau à cet arbre. Les autorités de Moudon, affectées par ce geste imbécile et gratuit, nous ont assurés qu'elles procéderaient à son remplacement.



Extrait du rapport présidentiel

En complément au rapport annuel publié dans la brochure d'assemblée, M. Pierre Grandjean évoque les problèmes internes qui ont secoué l'UCV au cours de l'année écoulée: 24 communes ont démissionné, mécontentes des décisions prises démocratiquement à une très importante majorité (22 communes proviennent du district de Nyon, auxquelles s'ajoutent Corseaux du district de Vevey et Eclépens du district de Cossonay). Mais en utilisant la maxime «l'union fait la force» le comité poursuivra ses efforts dans le but de réunir à nouveau l'ensemble des communes vaudoises.



Extrait de l'allocution de M. Jean-Claude Mermoud

Président du Conseil d'Etat vaudois

> lors de l'Assemblée Générale de l'UCV à Moudon, le 21 juin 2003

Chantiers financiers Etat-communes

La fin de l'opération EtaCom, avec la bascule, ne signifie toutefois pas la fin des relations financières entre Etat et communes. **De nouveaux chantiers s'ouvrent** et devront trouver leur aboutissement à court terme:

- Le bouclage du 3e train de mesures du projet EtaCom, suivi, au 1er janvier 2004 par la suppression du mécanisme financier lié à cette opération, la bascule des impôts, marquera la fin de ce projet, fin relative car il faudra repenser la classification financière des communes, la péréquation directe et horizontale entre communes ainsi que la péréquation au travers de la facture sociale, les tâches des villes centres, sans oublier les coûts des transports scolaires qui obèrent certaines communes du pays profond.
- Le projet Police 2000 avance conformément au planning dans les zones pilotes.
- Le groupe de réflexion sur les fusions de communes est toujours en veilleuse depuis juin 2002 dans l'attente de propositions concrètes du DIRE.
- Il rappelle aux membres du Conseil d'Etat que les communes ont donné, voire beaucoup donné, et cela n'est pas terminé puisqu'en 2003 c'est 38 millions de plus sous le titre du nouveau partage de la facture sociale et en 2004 à nouveau plus de 38 millions. L'Etat essaie de se désengager sur le dos des communes. Il n'y aura pas de canton fort s'il est composé de communes affaiblies, voire acculées à la faillite. Autre bémol de taille, la politique en matière d'accueil et d'hébergement des requérants d'asile: l'UCV a demandé d'être associée aux discussions du groupe de travail pour l'élaboration du projet de loi, mais le DIRE a préféré nous soumettre un avant-projet

concocté de toutes pièces et ultra contraignant pour les communes. L'UCV a réagi vigoureusement par un refus sec d'entrer en matière sur ce sujet. Cette position n'est pas un refus d'assumer des responsabilités et de participer solidairement à une tâche humanitaire et sociale, mais bien comme la revendication d'être traités avec un minimum d'égards.

Il est regrettable que les communes ne soient plus systématiquement consultées sur des sujets importants comme cela se faisait lors de la précédente législature. Conscientes de leurs responsabilités, elles ont collaboré sans retenue avec le canton et elles continueront à le faire. En retour, elles attendent le rapatriement à l'échelon local des compétences dont elles n'auraient jamais dû être dépossédées. C'est dans cet esprit de respect mutuel et d'objectif commun que l'UCV souhaite poursuivre sa collaboration avec le gouvernement de notre canton.

1. Tout d'abord la **révision des péréquations** de la facture sociale et d'EtaCom
 - Pour la **facture sociale**, il s'agira de gommer les effets de seuil, afin de mieux prendre en compte la situation effective des communes, et de supprimer le critère de la démographie scolaire
 - La **péréquation EtaCom** doit aussi être revue, afin de réduire encore les écarts fiscaux et de garantir aux communes financièrement faibles les moyens de leur équilibre financier
2. Parmi les autres chantiers, on peut citer celui des **communes assumant des charges de villes-centres**, afin que leurs dépenses à ce titre puissent être réparties et indemnisées
3. L'**aide aux fusions**, telle que voulue par la Constitution
4. Les mécanismes financiers résultant de **Police 2000**
5. Sans oublier bien sûr la **mesure des 100 millions**



Textes > Secrétariat de l'UCV / Nadine Calame
Photos > TEIC / Eddy-Jacques Vauthey

Mesure des 100 millions

Le Conseil d'Etat a affirmé dans son programme de législation la volonté de **partager le nécessaire effort de redressement** des finances cantonales entre:

- l'Etat (selon les contraintes posées par la planification financière, soit 235 millions de francs),
- les fonctionnaires (40 millions),
- et les communes, pour un objectif financier de 100 millions dès 2006.

Il faut relever que cette idée repose sur la nécessité d'un **partage des difficultés** entre collectivités engagées ensemble dans une situation difficile. Il en découle que ni l'Etat ni les communes ne peuvent envisager d'aller bien tout seul alors que l'autre partie connaîtrait des difficultés insurmontables. Cette demande d'effort est justifiée par diverses études démontrant que la **situation financière actuelle des communes est meilleure** que celle de l'Etat.

Le Conseil d'Etat a estimé que **cette mesure était supportable**. Il laisse aussi ouvert le **choix des moyens** nécessaires pour y parvenir. S'il a évoqué différentes possibilités, je cite «transferts de charges, de ressources ou de compétences», il estime que **les solutions envisageables doivent être négociées** entre Etat et communes. Il ne s'agira donc en aucun cas d'une facture à régler en monnaie sonnante et rébuchante...

Aujourd'hui, il s'agit de poser les bases de cette négociation. Elle est nécessaire aux deux parties en présence et devra intégrer les communes afin de **tenir compte de leurs intérêts, même si cette réflexion se place dans un cadre contraignant**.

Nous sommes conscients qu'une adhésion des communes à ce projet n'est pas évidente. Nous souhaitons en revanche qu'elles acceptent d'en parler. Car il est primordial que **nos relations se poursuivent sur la base d'un esprit d'ouverture et de franchise**. Et les tensions et conflits inévitables ne doivent en aucun cas faire oublier la **communauté de destin** que nous vivons ensemble!

Programme de législation

Il convient également de remettre cette mesure dans un **ensemble plus large**: le premier programme de législation du Conseil d'Etat, conforme aux exigences de la Constitution et dont le Grand Conseil vient de prendre acte.

Au-delà des projets particuliers, il faut en retenir:

1. Qu'il constitue un **outil de conduite** à moyen terme
2. Qu'il reflète la **volonté de sortir de l'ornière**, comme le montre la planification financière

3. Et enfin que **l'Etat commence par s'imposer des restrictions fermes** (progression limitée à 3.5% dans le domaine santé/social; à 4.5% dans la formation, blocage du personnel administratif), **et exige ensuite** des efforts de ses partenaires

Seule une **vision d'ensemble et à plus long terme** est capable de redresser la situation dont souffre depuis trop longtemps le canton, et donc les communes et les citoyens; avec comme but ultime et ô combien important de retrouver à la fois notre capacité à entreprendre et notre place sur la scène confédérale.

Le programme de **législation donne le bon cap**. Ramons maintenant tous ensemble pour s'extraire enfin de la zone de gros temps!

(...) Vous attendez de ma part une présentation de la méthode fribourgeoise pour convaincre les communes de consentir à des fusions. Fribourg avait encore plus besoin que les autres cantons de revisiter ses structures communales. En effet, avec 284 communes pour une population qui n'atteignait que le tiers de celle du canton de Vaud, la moyenne des habitants par commune dépassait tout juste les 600 au milieu du XXe siècle.

Après diverses tentatives infructueuses, voire coûteuses, le canton de Fribourg a mis en place, dans les années 90, un système fondé sur une aide de base de Fr. 400.- par habitant modulée par l'inverse de l'indice de capacité financière de chaque commune. Ce correctif permet de verser Fr. 715.- par habitant dans la commune la moins bien lotie et de verser seulement Fr. 170.- à la commune qui a l'indice le plus élevé. Le décret limite encore l'action sur 5 ans. Elle se termine au 31 décembre 2004. A cette date-là, les projets devront avoir été déposés. Ils doivent, pour être admis, comporter une convention de fusion d'une vingtaine d'articles, convention approuvée et signée par les exécutifs communaux. Les législatifs auront encore quatre mois supplémentaires pour se déterminer en dernier ressort, puisqu'on vote les fusions par les assemblées communales le même soir à la même heure.

Deux précisions encore: les communes participent à hauteur de 30% à l'alimentation du fonds de fusion de 4 millions par année et seuls les 1500 premiers habitants de chacune des communes sont pris en compte pour déterminer le montant de l'aide. La nouvelle commune est libre d'affecter le montant de l'aide à l'objet de son choix.

Un exemple concret réalisé: 8 anciennes communes, dont 3 comptaient 47, 49 et 57 habitants, forment une nouvelle commune qui verse Fr. 9'500.-/an au fonds de fusion et a bénéficié d'une aide de Fr. 972'000.-.

Extrait du discours de
> M. Pascal Corminboeuf
Conseiller d'Etat fribourgeois
lors de l'Assemblée Générale des Communes vaudoises
le 21 juin 2003





ACPMV > Comité de l'Association des chefs des polices municipales vaudoises

Avec l'ancienne méthode, le canton a passé de 284 communes en 1967 à 245 communes en 1999, soit en gros une fusion par an. Depuis le décret, en trois ans et demi, nous sommes aujourd'hui à 195 communes, soit - 50 communes.

Devant le succès de l'action fusion, le Conseil d'Etat présente un décret complémentaire qui permettra d'honorer tous les projets annoncés par environ 80 communes, ce qui devrait nous permettre d'atteindre l'objectif de 130 à 140 communes. La moyenne des habitants par commune a pratiquement déjà doublé et dépasse aujourd'hui les 1200 habitants.

La méthode volontaire a voulu être privilégiée. Elle complique un peu les choses, entraîne parfois des refus, voire des déceptions de partenaires, mais fait partie de nos habitudes politiques.

Le décret permet également au Conseil d'Etat de proposer une aide financière supplémentaire dans les cas de rigueur qui concernent 3 ou 4 communes particulièrement en difficulté. Cette possibilité a été utilisée à une reprise pour l'instant, elle a permis de mettre Fr. 360'000.- supplémentaires dans la corbeille des mariées pour une commune de 180 habitants. Il s'agit en effet de motiver ce qu'on doit bien appeler une commune d'accueil.

Il est évident que toutes ces fusions sont chacune des aventures à elles toutes seules, qu'elles nécessitent beaucoup de travaux et de réflexion. Le Service des communes avec les préfets sont à disposition sans moyen en personnel supplémentaire et le directeur des communes joue souvent au missionnaire. C'est une belle aventure où l'on rencontre toujours des autorités communales motivées et très responsables. (...)

*Pascal Corminboeuf
Conseiller d'Etat, Directeur des
institutions, de l'agriculture et des forêts
du canton de Fribourg*



De gauche à droite:

- Commissaire retraité **Roland Hofmann**, (représentant des membres honoraires)
- Commissaire **Pascal Treboux** (secrétaire)
- Commandant **Michel Francey** (président)
- Commissaire **Michel Rouiller** (membre)
- Commissaire **Laurent Sumi** (caissier)
- Commandant **Philippe Desarzens** (vice-président) (manque le lieutenant **Pascal Pittet** (membre))



Enquête > de satisfaction

Le périodique Point Commune a fêté en mai dernier sa première année d'existence. Le comité de rédaction aimerait connaître votre avis sur le concept de ce journal, son contenu, savoir si les articles contribuent aux réelles préoccupations des autorités et des administrations communales et s'ils leur apportent l'appui dont elles pourraient avoir besoin.

Merci de bien vouloir répondre au questionnaire figurant dans la rubrique «Consultations» sur Extranet de l'UCV.

Pour le comité de rédaction: Nadine Calame

POINT COMMUNE



Commandant Eric Lehmann > Chef de la Police cantonale vaudoise

Dans tous les sondages effectués ces dernières années, le thème de l'insécurité est celui qui revient le plus fréquemment. D'abord l'incertitude quant à la pérennité de son emploi devant la croissance du chômage et des restructurations, mais aussi la peur face à une délinquance de plus en plus omniprésente dans nos zones urbaines. Bien entendu, tous les partis politiques, de gauche comme de droite, ont choisi ce thème comme l'un des principaux arguments de leurs campagnes. Un tel consensus ne pouvait qu'aboutir à des réformes de notre appareil policier afin de le doter d'une meilleure organisation et de contingents mieux équilibrés. Après de nombreux mois de gestation, le concept de Police 2000 a vu le jour cette année. Dans un premier temps, trois zones pilotes serviront à mieux régler les mécanismes de cette nouvelle police. L'étape suivante sera l'élargissement de Police 2000 à tout le reste du canton.

Afin d'en apprendre davantage sur cette police et sur son chef, nous décidons de rencontrer le Commandant Eric Lehmann au centre cantonal de la Blécherette. Ce n'est pas un officier en uniforme qui nous accueille, mais un homme élégant

et souriant, celui-là même qui nous apparaissait il y a quelques années sur nos petits écrans à l'heure du téléjournal. Un bureau à l'image de son occupant, clair et chaleureux, plusieurs beaux tableaux aux murs et une symphonie de Mozart comme musique d'ambiance.

• Point Commun(e): Commandant Lehmann, que de chemin parcouru depuis votre enfance à Versoix!

– Eric Lehmann: En effet, je suis né à Versoix à la fin des années 40. Après avoir fait toute ma scolarité et mes études à Genève, je suis entré dans le journalisme comme on entre en religion, avec la vocation mais aussi parce que j'adorais les aventures de... Tintin (rires). Le journalisme a toujours été une grande passion car il touche à deux traits de ma personnalité: la curiosité et la communication. J'ai commencé ma formation à la Radio Suisse Internationale à Berne puis j'ai poursuivi à la TV Romande, couvrant l'actualité de l'époque pour le magazine Temps Présent, de la Grèce des colonels à la guerre du Sinaï en passant par le Cambodge et le Vietnam. Ensuite j'ai été chef de l'information nationale et régionale et présentateur du journal télévisé.

J'ai quitté la Télévision Suisse Romande pour devenir directeur et rédacteur en chef de feu le journal La Suisse, puis éditeur délégué de la Tribune de Genève et du groupe Edipresse-Asie; parallèlement le Conseil fédéral m'a nommé président de la société suisse de radio et télévision. A la fin de la guerre du Kosovo, l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) m'a demandé de recréer le service public de radio et télévision entièrement détruit pendant le conflit. De retour des Balkans, je prends en main les destinées de la coopérative viticole Provins à Sion. Ce mandat terminé, je suis sollicité pour le poste de chef de la Police cantonale vaudoise, un challenge que j'accepte avec enthousiasme en septembre 2002.

• Quelles ont été vos motivations?

D'abord je répondais au profil recherché pour cette fonction, soit l'expérience en matière d'organisation et de gestion d'entreprise alliée à une bonne maîtrise de la communication. En outre, j'ai beaucoup de plaisir à travailler en équipe, j'aime motiver mes collaborateurs et j'adore relever les défis, mais je sais aussi me remettre en question quand il le faut.

• Parlez-nous de la police cantonale et judiciaire que vous dirigez?

– C'est une grande famille occupant un millier de personnes. Elle est organisée en trois secteurs:

- Les Services Généraux (administration)
- la Gendarmerie (police de proximité et routière)
- la Sûreté (police judiciaire)

Il faut relever que seule la ville de Lausanne possède sa propre police judiciaire, qui est naturellement dépendante de la Sûreté cantonale. Cette dernière étant elle-même subordonnée à l'ordre judiciaire.

• Quelles sont vos principales (pré) occupations?

– J'ai deux responsabilités: la gestion de la police et assurer la sécurité dans le canton. Pour réussir le deuxième de ces points, il nous faut absolument entreprendre des réformes dans notre organisation. La délinquance suit une spirale inflationniste inquiétante, le racket dans les écoles, la violence banalisée ou encore le tourisme criminel (bandes organisées venant de l'étranger afin de cambrioler un maximum d'habitations en quelques jours. Ndlr) sont quelques exemples parmi tant d'autres. Les officiers supérieurs des différentes polices

cantonales se rencontrent régulièrement afin d'organiser la sécurité sur le plan suisse. Dès 2005, nous allons ouvrir une Académie de police qui fusionnera l'école de police cantonale et l'école de police municipale. Cette uniformisation de l'instruction aura pour conséquence un corps de police mieux aguerri et une économie dans les dépenses (un seul uniforme pour toute la police en est un exemple).

• Venons-en à Police 2000

– Le concept de Police 2000 s'inscrit dans un processus d'amélioration des prestations et de diminution des coûts. Un exemple: les tâches de proximité dites du «5e processus» (tâches non policières effectuées par la police) seront à nouveau à charge des civils. Il en résultera une économie permettant le financement d'un effectif plus étoffé. Je vous rappelle qu'un policier coûte en moyenne Fr. 140'000.– par année (formation, arme, transport, etc.) et il manque environ 100 à 120 policiers dans notre canton. Chez nous trop de policiers sont mal utilisés; Police 2000 recadrera les effectifs là où se trouvent les vrais besoins.

• Comment est née Police 2000?

– L'idée est partie de l'Ouest Lausannois au début des années nonantes. Un protocole d'accord a été signé en février 2001 par l'UCV et le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud. Une cellule de conduite a été mise en place et le vrai départ s'est fait avec la mise en activité des zones de pilotage de La Riviera et d'Echallens le 22 avril 2003, suivi le 14 juillet 2003 par la zone d'Yverdon-les-Bains.

• Quelles sont les principales caractéristiques de Police 2000?

– C'est un modèle sécuritaire unique pour tout le canton avec une équivalence de prestations. La gendarmerie et les polices municipales se fondent pour ne faire plus qu'un seul corps de police.

Elle possède des compétences judiciaires permettant une simplification des procédures.

La police est composée de quatre secteurs d'activité:

1. **Policier généraliste**
(de proximité)
2. **Police Secours**
(avec grande vitesse d'intervention)
3. **Moyenne et grande criminalité**
(résolution des problèmes)
4. **Gestion globale du système.**

• En chiffres, que représentera Police 2000 par rapport à la population?

– Dans les milieux urbains, là où la sécurité est la plus précaire, il y aura 1 policier pour 700 habitants, 24h sur 24h. Dans la périphérie urbaine, 1 policier pour 1'700 habitants et, en milieu rural, 1 policier pour 3'000 habitants. Quant à Police Secours, elle sera présente avec 1 policier pour 986 habitants en ville et 1 policier pour 1'686 habitants à la campagne. Il faut savoir encore que la sécurité dans ce canton coûte 280 mio par an.

• Un petit feedback sur le G8?

– Nous avons comme mission de protéger des chefs d'états étrangers cela avec un minimum d'effets collatéraux pour la population et de canaliser les débordements hooligans malheureusement inévitables dans de telles manifestations. Nous avons parfaitement réussi cette mission grâce à l'excellente collaboration entre les différents partenaires tant politiques que militaires.

• Monsieur le Commandant, en dehors de la police que faites-vous donc?

– J'ai une femme et quatre enfants, auxquels je consacre beaucoup de mon temps. Je fais un peu de sport, de la course à pied et de la montagne. J'adore la grande musique et Mozart en particulier mais ma grande passion, c'est l'écriture. J'ai déjà publié plusieurs livres ainsi que des pièces de théâtre dont l'une a été jouée au Théâtre de Carouge.

Nous n'avons pas demandé à notre auteur s'il s'agissait de romans et de pièces policières!

Quoi qu'il en soit, la maison de la Police cantonale vaudoise est tenue d'une main de fer dans un gant de velours par son chef, les méchants n'ont dès lors qu'à bien se tenir!





Police 2000 > La sécurité nous concerne tous!

En février 2001, communes et canton ont signé un protocole d'accord qui définit le concept général, la structure et les modalités de conduite du projet « Police 2000 ». Pour l'essentiel, il s'agit de doter le canton de Vaud d'une sécurité de proximité adaptée aux besoins actuels, visant une amélioration des prestations de la police à la population. Ce premier processus, confié aux communes, est basé sur la connaissance de la réalité de la commune ou de la région. La sécurité de proximité permet d'identifier et d'anticiper les situations à risques spécifiques et ponctuelles dans une commune donnée, respectivement une région donnée. Il s'agit ensuite d'intégrer, de manière optimale, policiers communaux et cantonaux dans le processus de Police Secours. Ce deuxième processus est confié à la police cantonale ce qui permet de renforcer les interventions et de répondre notamment aux problèmes actuels de cloisonnements, redondances et surcoûts. Le troisième processus, la lutte contre la moyenne et grande criminalité, reste du ressort de la police judiciaire. Pour coordonner les actions entre ces trois processus, la gestion globale du système chapeaute la nouvelle structure et est également assurée par le canton.

Aujourd'hui, toutes les municipalités vaudoises ne sont pas dotées d'une police municipale. Pour celles-ci, c'est la gendarmerie qui assure une présence en fonction des besoins pressentis, mais aussi en fonction des moyens dont elle dispose. « Police 2000 » veut que tous les citoyens vaudois jouissent des mêmes prestations en matière de sécurité, ponctuelles en fonction des risques potentiels régionaux.

La sécurité de proximité, du ressort des communes, sera financée par elles via les impôts communaux. Les municipalités peuvent envisager d'assumer elles-mêmes le processus de sécurité de proximité dans un cadre organisationnel répondant aux critères de « Police 2000 » ou de déléguer cette tâche au canton au travers d'un mandat.

Le processus Police Secours est du ressort du canton et sera partiellement ou totalement financé par les impôts cantonaux.

Le processus de lutte contre la moyenne et grande criminalité est de la compétence du canton et est en principe financé par ce dernier via l'impôt cantonal.

Ces modifications et nouvelles répartitions des charges vont profondément bouleverser les finances de nombreuses communes qui, jusqu'ici, n'ont jamais été concernées pas les coûts de la sécurité. Pour la majorité des communes dotées d'une police municipale, les charges financières devraient étre similaires au coût actuel.

Un projet novateur et évolutif, adapté aux problèmes d'aujourd'hui qui mérite votre soutien.

Une présentation aux municipalités du projet « Police 2000 » a eu lieu le 9 octobre dernier à Lausanne.

Martial Vincent
syndic de Vallamand
Co-Président Police 2000



POINT DE MIRE

Ci-dessous:
Le poste de gendarmerie à Echallens



Police 2000 > ● Zone pilote d'Echallens Où en est-on?

Conformément aux dispositions qui avaient été déterminées d'entente avec la commune d'Echallens et le DSE, les trois agents de police de notre commune ont rejoint les rangs de la gendarmerie d'Echallens composée de quatre hommes, dès le 22 avril. Sous la conduite du Sgtn T. Perreten et après quelques mois d'activité, force est de constater que cette collaboration se déroule au mieux. Toutefois, il apparaît avec un certain recul que quelques points non négligeables en matière de R.H. n'ont pas été traités de façon assez approfondie.

La zone pilote d'Echallens procède donc à cette expérience avec un effectif de sept hommes qui sont engagés sur le secteur géographique concerné se composant de 29 communes, sur une superficie de 13586 ha pour une population d'environ 21000 habitants. Dès l'instant où il s'agit de maîtriser la sécurité de la population avec efficacité et célérité, j'ai le sentiment que cet effectif de sept hommes est insuffisant si l'on tient compte des très nombreuses tâches et missions que doivent accomplir ces hommes, ceci 24/24h même si les patrouilles du CIR se manifestent par une présence nettement plus remarquée sur le terrain de notre zone pilote.

En parallèle à ma participation au sein du CODIR, je fonctionne également dans le comité de pilotage régional qui s'est constitué dès octobre 2002. Ce comité est composé de Monsieur le Préfet du district d'Echallens M.-E. Piot et des syndicats et municipaux qui représentent les communes de Bercher, Cugy, Essertines/Yverdon, Oulens/Echallens et Villars-Tiercelin. Lors des séances, nous profitons des informations et conseils avertis des

Cap. Meylan et Daenzer, chefs de projet pour la région pilote d'Echallens. Ceux-ci nous informent et nous renseignent de façon à faire avancer et évoluer ce projet avec dynamisme et objectivité. Lors de ces séances, des informations (du front) nous sont également fournies par le chef du poste de gendarmerie d'Echallens.

Les sujets principaux qui ont fait l'objet de nos séances de travail sont notamment liés au 5e processus, aux R.H., à l'aspect financier du projet, à Police Secours, au CRPS (conseil régional de prévention et sécurité), à l'information à la jeunesse par le biais des écoles et du corps enseignant. Cela pour le bien-être et la sécurité que mérite la population de ce canton.

En conclusion et tenant compte de l'énorme somme de travail effectuée par toutes celles et tous ceux qui se sont impliqués dans ce projet, en examinant les solutions proposées, en constatant dans quelle importante mesure la société de notre canton et de notre pays a changé, il est de notre devoir que notre police soit impérativement réactualisée de façon à ne pas se laisser submerger par certains événements ou dangers qui pourraient menacer les citoyens de ce canton.

François Maccaud
Municipal, Echallens

Police 2000 > ● Zone pilote de la Riviera

Point de la situation > Equilibre ou déséquilibre Immobilisme ou mouvement

Ce qui frappe le plus lorsque l'on est appelé à parler de la zone pilote Riviera, c'est que, dans le reste du canton, chacun pense en toute bonne foi que tout ce qui concerne la régionalisation policière était réalisé avant même que le secteur soit choisi pour servir de laboratoire au nouveau principe défini dans le projet Police 2000.

Il n'en est en réalité pas grand-chose, si ce n'est que depuis plusieurs années, la vision de la régionalisation des organisations municipales de police a animé les responsables des corps, ce qui a facilité grandement le rapprochement de ceux-ci. En effet, formation continue, formation spécifique et renforcement dans les situations difficiles étaient déjà monnaie courante agrémentés de quelques conventions de collaboration liant les organisations les plus importantes avec les communes voisines. Cependant, le pas a véritablement dû être franchi pour créer les conditions favorables à la mise en route de la zone pilote. C'est ainsi que, dès le 1er janvier 2003, neuf organisations municipales de police ont été regroupées opérationnellement. Néanmoins, jusqu'au terme de l'expérience pilote, le personnel affecté à ces organisations, de même que les moyens financiers, dépendent encore directement des municipalités respectives.

Ce regroupement de personnel sur deux bases opérationnelles (base Est Montreux - base Ouest Vevey), permettant la mise en place de la nouvelle structure dans des locaux existants, donc sans engagement de frais supplémentaires, a constitué une première étape qui a été négociée à satisfaction quand bien même au préalable les réticences, qualifiées également de résistances au changement, étaient nombreuses et perceptibles.

La mise en route de la fonction pilote proprement dite dès le 22 avril 2003 a, quant à elle, été égayée de quelques difficultés supplémentaires, liées notamment aux



Bientôt une police vaudoise avec un seul uniforme?

dispositions particulières et fortement pénalisantes à mettre en place pour le G8, de même qu'à l'impossibilité de tout mener de front. Si l'évaluation des charges liées au processus Police Secours avait pu être effectuée relativement aisément sur la base des statistiques, les orientations du processus de Proximité n'étaient pas encore véritablement connues, le rapport du groupe de travail n'ayant à ce jour pas encore été validé. Cela a créé sans aucun doute un déséquilibre, que le temps et les mesures de corrections éventuelles permettront d'estomper.

Les orientations, dictées par les réflexions des différents groupes de travail ayant œuvré à la mise en place théorique du projet, sont progressivement réalisées dans la pratique.

D'ores et déjà, certaines forces et faiblesses se font jour, mais il est prématuré semble-t-il de prendre toute disposition visant à amener des mesures correctrices qui produiraient un effet «yo-yo», lequel aurait pour conséquence d'augmenter les incertitudes et les doutes existant dans les esprits tant au niveau des responsables que des policiers au contact permanent des citoyens.

Si l'on peut faire un constat à ce jour, c'est que sans aucun doute un certain souffle est donné au personnel affecté au processus de Police Secours, alors que du côté de la Proximité, c'était prévisible, la polyvalence abandonnée par les effectifs affectés à ce premier processus manque cruellement et provoque des situations où la nécessité de la remise en question est évidente. Il s'agit dès lors de réévaluer les priorités, de se recentrer sur l'essentiel en tentant de démontrer que ce qui est considéré comme superfétatoire ne souffre pas d'un abandon, mais permet aux policiers de recentrer leurs activités. Cette démarche est délicate, elle est difficile et souvent incomprise tant des policiers, des autorités que des citoyens. Il apparaît donc indispensable de se montrer très transparent, explicite et précis dans l'analyse de ces situations pour éviter tout faux

pas qui serait défavorable à la qualité de la prestation fournie.

Cette situation est d'autant plus délicate que le principe de régionalisation provoque des réactions qui vont à l'inverse de cette nécessité de recentrage de l'activité. En effet, les autorités, qui précédemment disposaient de moyens fort limités et dont l'action était quasi exclusivement orientée vers le 5e processus (*ensemble des tâches pouvant être effectuées par du personnel non policier*), attendent maintenant de l'organisation régionale qu'elle élargisse encore les prestations à son profit.

Les amarres ont été larguées le 22 avril dans le choix d'une orientation qu'il s'agit maintenant de tester. Certes, les vagues à la sortie du port ont justifié des efforts particuliers de l'équipage, mais maintenant le cap doit pouvoir être pris pour permettre l'analyse objective et concrète de l'organisation mise en place. Jour après jour, la situation s'améliore, les contacts positifs entre les organisations de police



cantonale et régionale, de même que la prise de conscience des contraintes et obligations des uns et des autres conduisent progressivement à modifier les habitudes.

L'opportunité donnée par cette réforme conduit aussi la Police Riviera à mettre en place une organisation de prise en charge de missions liées au 5e processus sur le plan régional. Ainsi, le double effet visant à décharger les policiers d'actions et de contraintes, sans rapport direct ou indirect avec la sécurité tout en mettant à disposition des autorités une cellule de services et de compétences efficace, pourra probablement être atteint.

En parallèle, les policiers affectés au processus Proximité devraient, cet automne déjà, être sensibilisés à leurs nouvelles missions et actions se dégageant du contexte et des définitions fixées par le groupe de travail. La route sera sans aucun doute encore longue et parsemée d'embûches. Néanmoins, l'objectif ne pourra être atteint qu'avec l'engagement sincère de chacun, en évitant la recherche d'effets positifs immédiats, trompeurs et éblouissants au profit d'une position bien scellée sur des fondations solides.

Chacun pouvait avoir sur l'organisation à mettre en place une vision personnelle qui ne concorde pas forcément avec celle qui est en train de se réaliser. Néanmoins, le mouvement est pris, il s'agit de le soutenir, même si, et c'est une évidence, des adaptations devront être encore apportées.

*Le Président de l'ACPMV
et coordinateur de Police Riviera
Cap Michel Francey*





Intégration des étrangers Les activités des différentes chambres et commissions communales.

L'intégration verticale des étrangers en ville de Lausanne

Sur environ 127'000 habitants, la commune de Lausanne compte plus de 47'000 personnes de nationalité étrangère, représentant 37% de la population. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution vaudoise, environ la moitié des étrangers adultes jouiront des droits politiques communaux dès 2004. Depuis longtemps, les autorités lausannoises promeuvent l'intégration «verticale» des étrangers.

1977: création de l'Organe consultatif des étrangers de Lausanne

En 1977 la Municipalité de Lausanne crée l'Organe consultatif des étrangers de Lausanne (OCEL), une commission extraparlamentaire de 42 personnes représentatives des associations d'immigrés, des partis politiques et des milieux concernés par l'intégration. Depuis 25 ans l'OCEL incarne sans discontinuité l'idée d'intégration verticale prônée par les autorités lausannoises. A défaut de jouir de droits politiques, les immigrés accèdent à travers l'OCEL aux débats politiques de la commune.

En 1989 Lausanne fait œuvre de précurseur en organisant des élections lors desquelles tous les étrangers résidant dans la commune sont appelés à choisir leurs treize représentants au sein de l'OCEL. L'enthousiasme des débuts s'érode pourtant au cours des années, les élus étrangers perdant peu à peu le contact avec les associations d'immigrés.

La nouvelle Constitution cantonale

En accordant les droits politiques communaux aux étrangers établis en Suisse depuis dix ans et dans le canton depuis trois ans (art. 142), la nouvelle Constitution vaudoise augmentera de 17'000 le nombre des électeurs lausannois (+22%). L'accès des étrangers aux droits politiques aurait pu sonner le glas de l'OCEL qui servait jusque-là d'«antichambre» à une démocratie imparfaite. Les membres actuels de l'OCEL estiment cependant que les étrangers qui ne répondent pas aux critères de séjour pour jouir des droits politiques communaux doivent conserver une structure de consultation leur permettant d'exprimer collectivement leurs préoccupations et leurs demandes. Il propose de remplacer l'OCEL par le Forum des étrangers et étrangères de Lausanne.

Le Forum des étrangers et étrangères de Lausanne (FEEL)

Le FEEL voit le jour le 20 janvier 2003 et a pour but de promouvoir activement l'intégration des étrangers à Lausanne.

Constitué sous forme d'association, le FEEL prévoit dans ses statuts que seules les associations d'immigrés ont le pouvoir de décision selon le principe « une association - une voix ». Les organes dirigeants sont composés de façon à refléter la diversité des statuts des étrangers en Suisse plutôt que la provenance nationale. Des projets concrets devraient voir le jour lors des deux assemblées que le FEEL organisera cet automne (4 octobre et 27 novembre).

Pour sa phase de lancement, le FEEL a reçu une subvention de Fr. 21'000.- de la ville. Afin que le FEEL puisse disposer d'un secrétariat permanent et d'un budget de fonctionnement pour assumer pleinement son mandat, la Municipalité propose en 2004 une subvention de Fr. 190'000.- qui sera soumise à l'approbation du Conseil communal au cours des prochains mois.

Texte > Oliver Freeman, Chef du Bureau lausannois pour les immigrés

**Informations supplémentaires:
www.lausanne.ch/integration**

Présentation de la CISE de Renens

La CISE - Commission intégration Suisses Etrangers de la Ville de Renens - a été créée en 2001, par la volonté tant de la Municipalité que du Conseil communal. Elle rassemble 26 membres habitant ou travaillant à Renens, issus paritamment de partis politiques, associations, églises et de communautés étrangères diverses.

Les objectifs de la CISE sont exprimés dans une charte de la politique d'intégration qui a été approuvée par la Municipalité et le Conseil communal au moment de la création de la CISE. Ils peuvent se résumer ainsi: promotion de l'intégration définie comme étant l'ensemble des efforts et initiatives destinés à maintenir, favoriser et développer la compréhension, le respect et l'intérêt mutuels entre Suisses et étrangers et entre étrangers eux-mêmes.

Rappelons que Renens est riche de sa diversité culturelle: elle comporte pas moins de 114 nationalités différentes et les étrangers représentent plus du 50% de la population rennaise.

Depuis ses débuts, la CISE s'est investie dans de nombreuses activités telles que:

- Création du «Journal de l'Intégration» avec organisation d'un concours de dessins dans les classes de 8e et 9e afin d'en concevoir le logo.
- Création du mérite de l'intégration qui vise à récompenser annuellement une personne ou un organisme contribuant à améliorer l'intégration en ville de Renens.
- Présentation de ses activités au public, par le biais d'un stand au marché de Renens.



- Participation à la Fête de la Musique 2002.
- Organisation d'un rallye pédestre à travers Renens qui a permis à ses participants, suisses ou étrangers, de découvrir leur ville.
- Organisation d'une conférence publique intitulée «1920-1970, 50 ans d'immigration et d'intégration en Suisse».
- Création d'une permanence «Info-Naturalisation», ouverte 10 fois par an en soirée, où les personnes intéressées peuvent obtenir tous renseignements utiles ainsi qu'une aide plus concrète pour les démarches à entreprendre et les préparations d'exams.

Plus récemment, au mois de juin, la CISE a participé étroitement à la Fête interculturelle du Bicentenaire 2003 par plusieurs animations:

- une exposition sur le thème «Dis-moi d'où tu viens et raconte-moi Renens», rencontre entre 2 classes d'élèves, des personnes âgées et des immigrés, témoins de l'histoire d'un siècle de migration à Renens
- un «Café-mémoire» avec une projection de vues anciennes de Renens
- un atelier littéraire «Ecrivains autour de Renens et de l'immigration », avec le concours des écrivains Mireille Küttel, Gaston Cherpillod et Luiz-Manuel qui ont lu des extraits de leurs œuvres
- un parcours-découvertes de la Fête traduit en plusieurs langues afin de permettre la participation d'un maximum de personnes. Les participants se sont vu récompenser d'un diplôme composé à l'ancienne, par l'association «Encre et Plomb».



Commission Consultative Suisses-Etrangers Moudon et région

Un groupe d'amis «multinational» a commencé à se rencontrer courant mars 2002. L'idée est alors née de reconstituer une Commission Consultative Suisses-Etrangers pour Moudon et sa région, telle que celle vécue déjà dans les années huitante.

Issu de cultures et de nationalités différentes, ce groupe a souhaité étendre sa «bonne entente» aux communautés, très diverses dans la région.

Aujourd'hui, cette équipe se réunit tous les mardis soir, soit au Centre culturel turc, soit au Centre récréatif portugais à Moudon.

Les buts principaux sont, d'abord, de faire circuler une meilleure information réciproque au sein des communautés suisses et étrangères, ensuite de permettre aux étrangères et étrangers de s'exprimer directement avec les autorités via le groupe. L'intention générale est aussi de les soutenir dans leurs efforts d'adaptation tout en respectant leur identité. En résumé, inciter les communautés étrangères à apporter leurs richesses humaines et culturelles à la connaissance de toutes et tous, d'encourager leurs activités dans de nombreux domaines, tout en favorisant leur intégration.

La mise en application du droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers fait partie aussi des priorités.

Une séance d'information publique a même été organisée, avec le soutien et la participation des autorités régionales et locales, pour mieux renseigner la population sur ce

droit de vote et le droit d'être élu sur le plan communal.

Deux rencontres avec les partis et groupements politiques de la région ont permis au groupe de mieux se faire connaître et vice versa.

«Feu d'artifices», l'organisation d'une fête multiculturelle, le 14 juin, a été une pleine réussite et l'occasion de vivre des moments inoubliables de joie partagée, d'harmonie consensuelle et de musique colorée.

Plusieurs autres initiatives sont en cours, telle l'édition d'un journal d'information en plusieurs langues et le renouvellement en 2004 d'une fête multiculturelle.

Groupe Suisses-Etrangers Moudon et région
Case postale 8, 1510 Moudon
www.suetmo.ch

Commission Consultative Suisses-Etrangers Morges

Cette Commission existe depuis 1981. Elle a pour but de promouvoir l'intégration et la participation à la vie publique des personnes de nationalité étrangère qui représentent actuellement près de 29% de la population morgienne.

C'est une commission paritaire composée de vingt membres désignés par la Municipalité. Dix étrangers représentent les principales nationalités vivant dans la région morgienne et dix Suisses représentent les milieux politiques, professionnels et reli-

gieux. Elle est présidée par un membre de la Municipalité accompagné d'une secrétaire et se réunit neuf fois par an.

Avec un budget annuel de Fr. 4'500.- les activités de la CCSE sont multiples. Elle aborde les difficultés rencontrées par les étrangers auprès de l'administration, invite régulièrement des représentants politiques ou administratifs communaux ou cantonaux, elle intervient auprès des instances cantonales ou fédérales sur les règlements et les lois touchant de près la population immigrée et discute des sujets portés à l'ordre du jour du Conseil communal. Elle soutient les cours de «Français en Jeu» qui sont en place depuis 1999 à Morges, envoie des lettres de bienvenue rédigées en une dizaine de langues aux étrangers nouvellement arrivés avec le nom d'une personne de référence en cas de difficulté et elle a édité la brochure «Le Pays où je vis» destinée aux personnes désirant se naturaliser.

Avec l'aide d'une commission élargie appelée «Morges, ville du Monde», elle organise de nombreuses manifestations; on peut citer des conférences, une fête tropicale annuelle (soirée dansante), un dîner d'accueil le 25 décembre pour les personnes esseulées et la «grande table» dans la Grand-Rue morgienne, manifestation biennale qui allie gastronomie, musique et folklore. Cette dernière manifestation a attiré en 2002 quelque 15000 personnes et aura lieu le 13 juin 2004 pour la deuxième fois.

Les activités de la CCSE morgienne se révèlent particulièrement opportunes dans une société en manque de repères. En effet, l'antidote à l'incompréhension réside aussi dans la découverte de l'espace culturel de l'autre. Cela nous permet de nous enrichir de nos différences.

Yves Paccaud,
Municipal et Président de la CCSE

Commission Consultative Suisses-Immigrés (CCSI), Yverdon-les-Bains

Renouvelée au début de la législature, la CCSI réunit des membres issus des divers partis représentés au Conseil communal et désignés par la Municipalité et des représentants de diverses associations fondées par nos concitoyens d'origine étrangère. Chaque communauté peut se faire représenter par deux délégués à condition d'en faire la demande et de présenter des statuts.

Cette commission est une «auberge espagnole». On y trouve ce qu'on y apporte. 2002, année de l'Expo, a été le prétexte à de nombreuses réunions, manifestations et fêtes. Les liens se sont tissés entre les diverses communautés et chacun a pu faire connaissance avec les autres. L'association



« Au fil de l'autre » fondée à cette occasion a permis, grâce à l'aide de la Ville, la création d'un très riche programme de rencontres interculturelles et intergénérationnelles.

En cette année de Bicentenaire et d'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution cantonale, la Municipalité a reçu officiellement les membres des diverses communautés pour célébrer le droit de vote qu'ils vont bientôt obtenir sur le plan communal et les groupes folkloriques de diverses communautés ont, de leur côté, animé et coloré la célébration officielle du 14 avril 2003.

Les réunions se succèdent tous les deux mois environ et la prochaine fête organisée sera un repas «canadien» où chacun amènera une spécialité de son pays à faire déguster aux autres. Le but de ces réunions est de faire connaissance, d'avoir des échanges culturels, mais aussi de créer un lien fort entre les communautés étrangères et les élus de notre ville pour répondre le mieux possible aux besoins et aux attentes. Les diverses écoles (italiennes, espagnoles, portugaises, kosowares, thaïlandaises, etc.) ne sont qu'un exemple de réalisation. La Ville met à disposition des salles de classe et les communautés s'organisent pour donner l'enseignement et transmettre leur culture aux plus jeunes. La CCSI est présidée par le conseiller municipal en charge des affaires sociales.

Hélène Grand,
Présidente de la CCSI et Municipale

Une Commission Consultative Suisses-Etrangers à Chavannes-près-Renens (CCSE)

Chavannes-près-Renens, commune de l'Ouest lausannois, compte parmi sa population 5'700 habitants, dont 48% d'étrangers répartis en 91 nationalités différentes.

Face à ce constat, deux conseillers municipaux, M. André Gorgerat et Mme Estelle Papaux se sont mis à la tâche pour créer une commission réunissant autant des représentants suisses que d'étrangers dont le but est d'offrir la possibilité de s'exprimer et de participer à l'avenir de la commune.

Sous l'égide de la Municipalité dont elle dépend administrativement, la commission s'est constituée le 4 avril 2001. Elle est présidée par un (une) conseiller(ère) municipal(e).

La commission est composée de 4 conseillers communaux, 2 municipaux, 7 ressortissants étrangers, ainsi que des représentants de la paroisse, des entreprises et du corps médical. Ces personnes ont été choisies par la Municipalité parce qu'elles montraient un intérêt pour la «chose publique» et désiraient s'investir. Depuis sa constitution, divers membres ont quitté la commission. Leur remplacement s'est avéré difficile.

La CCSE a longuement planché sur ses tâches et sur sa représentation. A l'occasion de la fête chavannoise de 2001, elle a eu l'occasion de se faire connaître parmi la population de notre commune.

Il en a été de même lors de la fête «**d'une rive à l'autre**» les 5 et 6 septembre derniers organisée par ladite commission.

Disposant du logo «**d'une rive à l'autre**», (ce qui sous entend qu'elle veut rapprocher les différentes communautés en créant des ponts) la CCSE a pour but de favoriser une meilleure intégration des étrangers dans la population chavannoise.

L'intégration des étrangers à Vevey: une nécessité, mais aussi une chance

Avec plus de 43% de sa population d'origine étrangère, Vevey constitue un cas d'école du processus d'intégration, cette commune ayant toujours eu des colonies étrangères importantes, en raison de sa double orientation, industrie et tourisme.

Avant même le séisme économique des années 90 (env. 1'200 places de travail perdues à Vevey en 2 ans), les autorités se sont préoccupées d'intégrer les habitants étrangers à la vie associative et politique de la ville. Des représentants des communautés étrangères furent admis dans la commission scolaire dès les années 80 et la commission de l'intégration des étrangers fut constituée en 1996. Elle regroupe des représentants des partis politiques et des communautés étrangères, nombreuses dans la région. Une étape supplémentaire fut franchie avec l'engagement, en 2000, d'un chef de projet chargé d'étudier la situation de Vevey et de faire des propositions d'action. Son rapport déboucha sur cinq lignes directrices publiées par la Municipalité en été 2001:

1. Information sur la naturalisation: opération «coup de poing» et séances d'information ciblées, entraînant une forte augmentation des dépôts de dossiers.
2. Activités multiculturelles: financement de la Fête multiculturelle et subvention spécifique à un centre de création théâtrale/musical.
3. Observatoire statistique des migrations: établissement périodique de statistiques spécifiques.
4. Relations parents-école: engagement de médiateurs/traducteurs d'Appartenances et d'une médiatrice spécialisée.
5. Accueil et intégration: objectif de création d'un guichet unique.

Approuvées par le Conseil communal, ces lignes politiques ont été traduites dans la réalité dès la fin de l'année 2001. D'autres démarches peuvent être citées:

- Rencontres interculturelles de la bibliothèque: séances de lecture et de discussion

avec un écrivain étranger, avec invitation aux communautés concernées (4-5 séances par année) avec le financement de la CFE (frais de voyage + achat de livres).

- Convention de formation des intervenants d'Appartenances dans le cadre scolaire (avec CFE).

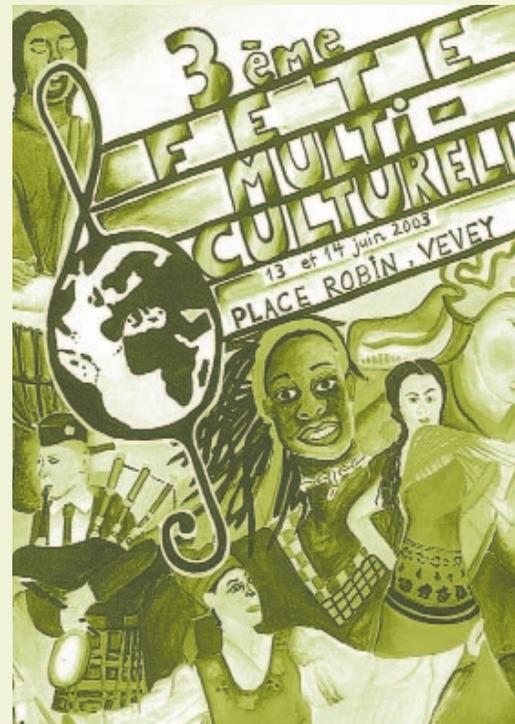
- Plan d'action pour le quartier de Gilamont (mandat de 2 ans à Appartenances pour analyser les conditions de vie et d'intégration dans un quartier comptant plus de 70% d'étrangers).

Emblématique de l'action de Vevey, ce projet est intéressant sur plusieurs plans:

- réhabilitation des extérieurs et des espaces communs
- création de cours de français avec garderie dans le quartier
- soutien aux associations actives dans le quartier
- aménagements routiers et sociaux
- création de contacts institutionnalisés entre représentants du quartier et administration
- formation de «médiateurs socioculturels» pour l'intégration des nouveaux arrivants.

A l'avenir, Vevey entend poursuivre cette politique qui lui a permis de limiter les dégâts de la crise socio-économique en combinant intégration de jeunes, des créateurs, des demandeurs d'emploi et des communautés étrangères.

Laurent Ballif Municipal





● Le nouvel > ● apprentissage ● de commerce

Par différentes sources, vous avez été tenus au courant de la Réforme de la Formation Commerciale de Base - RFCB. Aujourd'hui, d'ailleurs, son appellation est NFCB - Nouvelle Formation Commerciale de Base. Face à la nouveauté, certains d'entre vous ont hésité, voire renoncé à engager un(e) apprenti(e) en 2003. Reconnaissons que, jusqu'à très récemment, des flous existaient notamment en apprenant la suppression de l'apprentissage de bureau de 2 ans.

Aujourd'hui, nous pensons opportun de vous renseigner sur l'avenir d'un apprentissage de commerce dans une administration communale.

Mais tout d'abord, pourquoi changer ce qui n'allait pas si mal?

- Les exigences du marché
- Le renforcement de la valeur de la formation en entreprise
- La possibilité de travailler sous différents horizons (stages dans divers services, etc.)
- L'amélioration de la qualité et de l'efficacité en intégrant de nouvelles méthodes et techniques de travail

sont autant de facteurs qui ont penché pour cette évolution.

Mais évaluons ce qui change pour les apprentis des administrations communales, tout comme pour ceux de l'Administration cantonale vaudoise.

A. BASES LÉGALES

Pour répondre aux exigences de l'OFFT, il a été créé une Association de branches pour les administrations publiques, cantonales et communales suisses.

Pour le canton de Vaud, l'Administration cantonale et l'Union des Communes Vaudoises ont uni leurs forces pour devenir membres de cette association.

B. FORMATIONS

1) En général

Trois voies s'offrent:

- La voie B = ce profil place l'accent sur la bureautique, l'informatique, la communication et l'administration permettant aux apprentis de maîtriser toutes les tâches com-

merciales à caractère principalement exécutif et d'offrir des prestations aux clients internes et externes. Cet apprenti est à même de communiquer de manière compétente dans sa langue maternelle et peut comprendre des textes et entretiens simples dans une langue étrangère;

- La voie E = ce profil met l'accent principalement sur les aptitudes relevant des domaines Economie et Société. L'apprenti maîtrise toute les tâches commerciales, fait preuve d'une grande autonomie, pouvant même redéfinir des tâches et des processus. Il s'exprime sans difficulté dans sa langue maternelle tant par écrit qu'oralement et possède de bonnes connaissances dans deux langues étrangères;

- Le profil M = maturité professionnelle commerciale, identique au profil E mais avec plus d'heures de cours scolaires et offrant la possibilité d'accéder à une HES.

2) Scolaire

Comme vous avez eu l'occasion de l'entendre lors de nombreuses séances d'informations, ce nouvel apprentissage est axé sur la réflexion, l'esprit de synthèse, laissant également place à des travaux de groupe. Les appréciations par notes sont cependant maintenues et la réussite de l'examen de fin de 1ère année permet en principe d'aller jusqu'à la fin des 3 années d'apprentissage sanctionnées par des examens finaux.



Le nouvel > apprentissage de commerce

A cela s'ajoutent les cours blocs fixés en fonction de l'école, qui permettent de transmettre aux apprentis des compétences élémentaires pour être immédiatement actifs à leur poste de travail.

3) En entreprise

La nouveauté essentielle réside dans l'importance de la formation en entreprise.

Le maître d'apprentissage est appelé à déterminer avec son apprenti des Situations de Travail et d'Apprentissage - STA - ainsi que des Unités de Formation - UF -, qui feront l'objet d'évaluations chiffrées.

Les notes font partie intégrante des résultats finaux de l'apprenti et participent pour 50% à la réussite de l'apprentissage.

Ce programme doit permettre à l'apprenti de «maîtriser» diverses facettes d'une formation allant de la réception, la rédaction et l'envoi du courrier, à la procédure d'engagements de collaborateurs et passant par la tenue d'une comptabilité.

Tout naturellement, dans une administration communale, il en connaîtra les dispositions légales, l'organisation et les travaux des différents services ou dicastères.

4) Les cours interentreprises - organisés par le C.E.P.

Autre nouveauté et de taille!

Les cours interentreprises sont imposés par l'entrée en vigueur de la nouvelle formation. Ils sont destinés à renforcer et compléter la formation en entreprise.

Proches de ce qui se fait déjà dans les milieux bancaires et d'assurances, ils se dérouleront tout au long des 3 années d'apprentissage.

Dispensés par le Centre d'Education permanent - CEP - pour les apprentis des Administrations cantonales et communales vaudoises, ils se dérouleront en plus des cours professionnels (environ 4 jours par année). Le premier servira à apprendre aux apprentis les rudiments d'un apprentissage de commerce et à maîtriser le Guide Méthodique. Les suivants compléteront la formation propre aux administrations publiques.

De plus, le CEP est l'organe chargé de récolter les résultats des STA et UF réalisés en entreprise et d'en tirer les moyennes. Il est aussi celui chargé de tenir à jour le Guide Méthodique, de faire avaliser de nouvelles UF, en un mot, il est le lien entre les organes fédéraux de formation et les maîtres d'apprentissage.

A ce sujet, autre modification:

Vous n'êtes plus «Maître d'apprentissage» mais «Formateur».

5) Et la formation individuelle? me direz-vous.

Jusqu'ici, les apprentis disposaient d'un classeur résumant les activités des différents services d'une administration communale. A cela s'ajoutaient quelques références légales et dispositions générales sur les différents pouvoirs du pays.

Peu stimulant, ce genre de manuel a été supprimé.

Le classeur, dont disposaient les apprentis de l'Administration cantonale, a été remplacé par un site didactique, plus en rapport avec l'intérêt actuel des jeunes.

Gageons qu'il s'agit-là d'un support - bien sûr perfectible - mais offrant aux apprentis une source d'informations indispensables à la réussite de leurs examens finaux, écrit et oral, en connaissances générales et de la branche.

L'expérience tend à prouver que si ce nouvel apprentissage demande, pour certains employeurs, un investissement supérieur aux habitudes précédentes, il devrait ranger au placard les expériences douloureuses d'apprentis utilisés uniquement à de menus travaux d'intendance.

Reste cependant une inconnue que seule la pratique résoudra:

Le travail offert dans les administrations ne correspond-il pas plus au profil B qu'au profil E ou M et l'influence des formateurs pourrait être de ne pas considérer le profil B comme inférieur aux autres?

Cela fera probablement l'objet d'une approche ultérieure.

*G. Malherbe
Secrétaire municipale
Commune de Prilly*



Panorama des Archives communales vaudoises 1401-2003 > une publication au service des communes

Une démarche exceptionnelle

Reposant sur la saisie d'environ 200'000 notices pour 28'000 pages d'inventaires décrivant les richesses documentaires des 382 communes, des origines à 1960, le Panorama est tout à la fois une base de données et un livre. C'est une entreprise sans pareille en Suisse. Elle est le reflet d'un formidable effort collectif de plus de cinq années qui profite du travail séculaire accompli par les Archives cantonales vaudoises dans les communes.

Dès novembre 2003, chaque commune pourra consulter en ligne ses richesses documentaires et celles des autres communes, sur le site des Archives cantonales vaudoises (<http://www.dire.vd.ch/archives-cantoniales>) en liaison avec celui de l'Union des communes vaudoises.

Le concours indispensable des communes

La réalisation du Panorama n'aurait pas pu se faire sans la collaboration financière des communes. Elle a bénéficié des aides complémentaires des Offices fédéral et cantonal de la protection des biens culturels et de l'Etat de Vaud. La Fondation du Bicentenaire 2003 a soutenu la publication.

De quelques résultats

Le plus ancien inventaire d'archives communales date de 1401; il recense 119 documents de la Ville inférieure de Lausanne.

Avant 1798, 414 inventaires ont été recensés pour 123 communautés. Leur histoire rend compte de l'évolution de leur statut. Ils n'ont initialement pas d'autre but que d'attester les droits d'une communauté d'habitants. Ils prendront une valeur patrimoniale dès la fin du XIXe siècle.

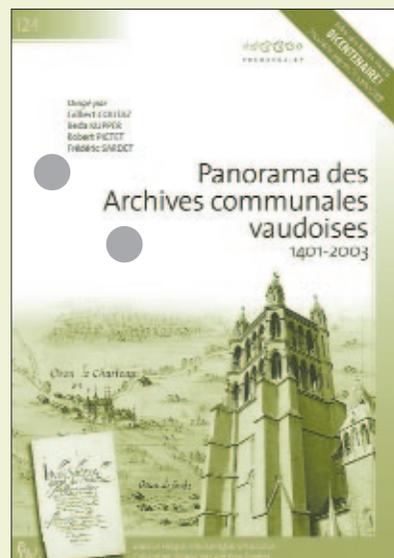
Les archives ont été jusqu'au XXe siècle une affaire exclusive des autorités.

La Ville de Lausanne nomma son premier archiviste professionnel en 1981, même si le titre existait depuis 1886. Seuls quelques chefs-lieux recouraient à du personnel professionnel, avant 1980. Depuis, le mouvement s'est amplifié, même s'il demeure encore insuffisant.

Un faire-valoir

La base des données donne désormais le socle à toute étude sur les communes avant 1960.

Le livre propose une nouvelle définition de la notion de commune en tant que lieu-



objet et fixe ainsi un cadre à l'appréciation générale des inventaires d'Archives communales. Il livre pour chaque commune sa première mention écrite et la date du plus ancien document original de ses archives. Il intègre des réflexions nouvelles sur l'archivage et sur le devenir de la Mémoire communale.

Alors souscrivez à l'ouvrage!

Le livre est en vente auprès de la Bibliothèque historique vaudoise, Grand-Chêne 8, 1002 Lausanne, au prix de souscription jusqu'au 31 octobre 2003 de Fr. 50.- + frais d'expédition Fr. 6.-.

Tél. 021 320 38 31 / fax 021 323 53 45

Le comité de rédaction

Point des activités

Date	Qui	Quoi	Où	Renseignements
OCTOBRE				
27	UCV	Comité	Epalinges	
30	AVDCH	Régionale de la Broye	Faug	J. Regard, Palézieux > 021 908 04 12
31	ASMDA	Assemblée des Secrétaires municipaux du district d'Aigle	Les Diablerets	
NOVEMBRE				
07	AVDCH	Régionale «Agglo Lausanne»	Crissier	L. Isoz, Ecublens > 021 695 33 70
13	AVDCH	Régionale «La Côte»	Trélex	S. Hausmann, Morges > 021 804 96 00
25	UCV	Comité	Bussigny	
27	UCV	Groupe des villes	Lausanne	
DÉCEMBRE				
11	UCV	Conseil des «57»	Ollon	
17	UCV	Comité	?	
JUIN 2004				
05	UCV	Assemblée des délégués et Journée des Communes Vaudoises	Orbe	